

F
5575
R888

982

RECHERCHES HISTORIQUES

~~Propriété de la Commission
Scolaire de Bagotville~~

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC, ETC,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME VINGT-NEUVIÈME

QUÉBEC

1923



BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX

QUEBEC—JANVIER 1923

No 1

LES BOURREAUX DE QUEBEC SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

C'est Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, qui écrivait dans son livre, *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France*, publié en 1663:

“On sçait aussi bien pendre en ce pays-icy qu'ailleurs, et on l'a fait voir à quelques-uns qui n'ont pas été sages.”

En effet, on pendait assez souvent sous le régime français au Canada. Il est vrai qu'alors la justice était beaucoup plus sévère qu'aujourd'hui.

Jusque vers 1658 l'exécuteur des hautes œuvres fut un bourreau d'occasion.

En 1648, le tambour de la garnison de Montréal s'étant rendu coupable d'un crime détestable, que l'on ne fait point autrement connaître, M. de Maisonneuve se vit obligé de sévir. Il le condamna à mort. C'était la première condamnation capitale à Montréal. Les Pères Jésuites obtinrent du fondateur de Ville-Marie que le condamné serait conduit à Québec. Là, le procès fut revisé, et la peine commuée en celle des galères.

Le *Journal des Jésuites*, à la date du .. septembre 1648, raconte ainsi la chose:

“Environ ce temps fut amené de Montréal un tambour *convictus crimine pessimo*, à la mort duquel s'opposèrent nos pères qui étaient à Montréal, *sed occulle*; il fut donc renvoyé ici et mis dans la prison. On lui proposa pour se sauver au moins

des galères d'accepter l'office d'exécuteur de justice; il l'accepta, mais on mit son procès auparavant en état et puis on lui commua sa sentence."

Voilà donc le premier bourreau officiel du Canada. Malheureusement l'histoire ne nous a pas conservé son nom. Quel dommage!

Le 29 avril 1653, M. Charron était blessé à la gorge d'un coup de pistolet, dans son habitation de l'île d'Orléans, par deux de ses serviteurs.

Le 7 mai suivant, l'un des deux assassins de M. Charron était pendu. L'autre assassin avait fait et pris l'office de bourreau. Le bourreau choisi en 1648 était donc disparu.

Le nom du deuxième bourreau officiel du Canada ne nous a pas, non plus, été conservé.

Le 14 janvier 1665, le Conseil Souverain décidait de mettre le bourreau officiel du Canada dans ses meubles. Ce jour-là, il autorisait l'achat d'une maison appartenant à M. Nicolas Marsolet (qui l'avait acquise de Guillaume Bonhomme) "attendu la nécessité du logement de l'exécuteur des hautes œuvres." (1)

L'acte de vente de l'emplacement et de la maison en question fut reçu par le notaire Michel Filion le 17 janvier 1665. C'est M. Chartier de Lotbinière, procureur général du Roi, qui comparut à l'acte au nom du Conseil Souverain. Le notaire Filion décrit ainsi l'emplacement et maison de Marsolet:

"... une maison seize sur un emplacement contenant vingt toizes de long scytué dans l'enclos de Quebecq sur la grande route qui va de Quebecq au Cap Rouge et de profondeur jusques à l'enclos des Reverendes Mères Ursulines joignant d'un costé au sorouest à Mathieu Huboult des Longchamps, d'un bout au susd. enclos, d'autre bout à la grande route, le tout ainsy qu'il se comporte." Le prix de vente était de 230 livres. (2)

Où était située la maison de Marsolet qu'on destinait au bourreau? Le *Témoin oculaire de l'invasion du Canada par les Bostonnais* du notaire Sanguinet, nous permet de retrouver ce site *historique*. Racontant la défaite et la mort de Montgomery à Québec le 31 décembre 1775, Sanguinet écrit: "On fit lever les corps des Bostonnais et tous furent enterrés sans cercueil, à

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. 1er, pp. 310, 315.

(2) Acte de Michel Filion, notaire à Québec, 17 janvier 1665.

l'exception de M. Montgomery qui fut enterré seulement accompagné à sa sépulture par neuf ou dix matelots et son corps fut enterré avec celui de son aide de camp devant la porte du *bourreau*." Il est bien établi que Montgomery fut enterré dans la cour de la maison de l'Intendance Militaire qui se voit à main droite du chemin de ronde qui mène à la citadelle. Il s'ensuit que la maison du bourreau s'élevait sur le site ou dans la cour de la maison actuelle du chemin de ronde.

En 1675, le bourreau de la Nouvelle-France était le nommé Jacques Daigre (Daigle?). Il faut croire qu'il n'occupait pas une sinécure puisqu'il s'accordait par marché, cette année-là, avec Jean Renault dit Montauban, moyennant cent cinquante livres de gages par année et dix livres de vin de marché, pour "luy aider en son exercice d'exécuteur." En avril 1675, Daigre demandait au Conseil Souverain de payer les gages de son aide. Le Conseil renvoya Daigre à la Compagnie des Indes Occidentales. (1)

Jacques Daigre fut trouvé mort dans sa maison, où il vivait seul, le 27 mars 1680. (2)

En 1679, Jean Rattier dit Dubuisson, domestique de M. Crevier, seigneur de Saint-François-du-Lac, assassinait Jeanne Couc, âgée de vingt ans, fille de Pierre Couc dit Lafleur et d'une Algonquine, Marie Metiameg8k8e. Rattier subit son procès aux Trois-Rivières et fut condamné, le dernier jour d'octobre 1679, à être conduit à Saint-François et là attaché à une potence, y être pendu et étranglé et y demeurer exposé pendant vingt-quatre heures. Avant d'être livré au bourreau, Rattier devait être appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour lui faire révéler les noms de ses complices dans l'assassinat qu'il avait commis.

Rattier interjeta appel au Conseil Souverain de la sentence de mort portée contre lui. Le 3 novembre 1679, on conduisait le condamné à Québec. Ce ne fut qu'un an plus tard que le Conseil Souverain se prononça sur l'appel de Rattier. Le 31 décembre 1680, le Conseil mettait cet appel à néant et condamnait Rattier à être pendu à Québec, "attendu les grandes difficultés de faire conduire le dit Rattier au lieu de Saint-François."

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. 1er, p. 927.

(2) Mgr Tanguay, *A travers les registres*, p. 62.

La sentence ajoutait: "... Attendu qu'il n'y a point d'exécuteur de haute justice, (Daigre était mort neuf mois auparavant) ordonné qu'il tiendra prison jusques à ce qu'il en ait d'établi si mieux il n'aime en accepter l'office, auquel cas les prisons lui seront ouvertes." (1)

Rattier accepta avec empressement la charge qu'on lui offrait si inopinément et il promit d'en faire les fonctions *toutefois et quantes*.

Rattier fit donc venir sa femme et ses enfants à Québec et il s'installa dans la maison du bourreau, Grande-Allée.

Mais à cette époque, comme aujourd'hui, la population de Québec n'aimait pas le bourreau. Tous les jours, Rattier, sa femme et sa fille aînée étaient insultés. On allait les relancer jusqu'à leur maison de la Grande-Allée. Rattier se plaignit au Conseil Souverain et celui-ci, le 4 mars 1686, faisait "très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes d'aller chez le dit Rattier et de l'insulter en sa personne ou en celles de sa femme et enfants, à peine de punition corporelle." (2)

Il était écrit que ce pauvre Rattier aurait des déboires toute sa vie. En 1695, sa femme, Marie Rivière, et sa fille Marie-Charlotte Rattier, étaient arrêtées et emprisonnées pour avoir recélé des chaudières volées. Elles furent condamnées en la Prévôté, la mère à être battue de verges aux carrefours de la ville par son propre mari, et la fille à être enfermée pendant quinze jours à l'Hôpital-Général "pour être instruite et corrigée secrètement par la correctrice du lieu."

Le Conseil Souverain trouva la punition trop forte et, le 4 juillet 1695, il la changea comme suit: Marie Rivière fut condamnée à être attachée au carcan, à jour et heure de marché, pendant une heure, avec sur l'estomac un écriteau en gros caractères portant le mot *receleuse*. Quant à la fille Rattier, sa détention de quinze jours était changée en un *reprimande* par le Conseil lui-même. (3)

L'arrêt du Conseil Souverain contre la femme de Rattier fut exécuté le lendemain matin. Les bons bourgeois de Québec qui se rendirent au marché de la basse ville le 5 juillet 1695 eurent donc le spectacle peu banal d'une femme mise au carcan par son propre mari.

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. 11, pp. 455 et seq.

(2) *Idem*, vol. 111, p. 16.

(3) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. III, p. 1033.

Rattier dut disparaître du pays ou mourir vers 1705 puisque en novembre de cette année le pays se trouvait encore sans bourreau.

Pierre Berger dit la Tulipe, tambour de la Cie de Lamothe-Cadillac, condamné à être pendu et étranglé, était en prison, attendant... un bourreau. Comme l'hiver approchait et "qu'il ne pouvait résister dans les cachots aux rigueurs de l'hiver sans en mourir", on offrit la charge de bourreau à un prisonnier, Jacques Elie. Cet individu, âgé de vingt-trois ans, originaire de Poitou, en Saintonge, avait été condamné à mort à Port-Royal, en Acadie. Il avait réussi à s'échapper et était venu s'échouer à Québec. Il accepta la charge d'exécuteur de la haute justice afin d'avoir sa grâce. (1)

Elie était une fichue canaille. En avril 1706, il s'introduisait nuitamment à l'Hôtel-Dieu de Québec pour voler. Pris sur le fait, il fut condamné à tenir prison "jusqu'après le départ du dernier vaisseau qui partira cette année de la rade de cette ville, avec défense de récidiver sur peine de la hard." Son complice, Louis Henry dit le Parisien, fut condamné aux galères pour neuf ans. (2)

Jacques Elie eut une fin tragique.

Continuellement en butte aux attaques des habitants de Québec qui les poursuivaient dans les rues en les traitant de *boureaux* et de *bourelle*, Jacques Elie et sa femme se décidèrent à fuir dans la Nouvelle-Angleterre. Le nommé Nicolas, panis de nation, s'engagea à les conduire en canot jusqu'au lac Champlain pour une somme de cent cinquante livres et un habit complet.

Jacques Elie, sa femme et leurs deux enfants s'embarquèrent donc nuitamment avec leur petit bagage, dans le canot du panis Nicolas. Huit jours plus tard, sur les bords de la rivière Duchesne, Nicolas, pour s'emparer du peu de bien des fugitifs, tuait Elie et un de ses enfants et blessait mortellement sa femme et son autre enfant. (3)

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. V, p. 192.

(2) On conserve aux Archives de la province de Québec le procès criminel instruit contre Jean Elie et Louis-Henry dit le Parisien pour vol à l'Hôtel-Dieu de Québec.

(3) Aux Archives de la province de Québec on conserve une pièce intitulée *Procédure criminelle contre Nicolas, panis de nation, pour avoir assassiné Jacques Elie, maître des hautes œuvres, sa femme et ses deux enfants*.

Le successeur de Jacques Elie fut un autre gibier de potence, Pierre Rattier. Il accepta la charge de bourreau, à condition d'être déchargé des condamnations portées contre lui par la Prévôté de Québec le 10 juillet 1705 pour vol. (1) Rattier était le fils de Jean Rattier dit Dubuisson, qui avait été bourreau de 1680 à 1705. Tel père, tel fils, peut-on dire ici avec raison.

Pierre Rattier exerça la charge de maître des hautes œuvres pendant plusieurs années. La chronique, toutefois, a été assez injuste à son égard puisqu'elle ne nous a laissé aucun renseignement sur sa carrière. Nous ignorons même s'il décéda à Québec.

Le 30 octobre 1726, MM. de Beauharnois et Dupuy écrivaient au ministre :

"Nous ajouterons à ces demandes les nôtres particulièrement: celle de nous envoyer de la jeunesse qui ne soit point dangereuse dans la colonie et autant que cela sera possible des enfants trouvés, par les raisons que nous avons eu l'honneur de vous toucher ailleurs.

"D'y envoyer quelques ouvriers de différents talents pour préparer les cuirs, quelques couteliers.

"De plus, un exécuter des hautes œuvres et de lui assigner ici assez de gages pour qu'il puisse se passer de ce qu'ils ont en France. Cet homme est si nécessaire dans le pays que quand il en faut venir à punir des malfaiteurs, on est embarrassé du parti qu'on a à prendre à cause du transport qu'il faut faire en France du criminel, ce qui opère presque toujours l'impunité; les méchants sentent cet embarras où l'on est à ce sujet et en sont plus hardis à commettre le crime par l'espérance de l'impunité." (2)

Le 20 octobre 1727, MM. de Beauharnois et Dupuy écrivaient encore au ministre :

"Mais un homme absolument nécessaire est un exécuter. Le manque qu'on en a ici porte les libertins à se licencier et pour aller au-devant de leur assurance à faire le mal, il faut user d'une rigueur et d'une sévérité qui quelquefois indispose les peuples contre ceux qui sont chargés de la mettre en œuvre. (3)

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. VI, p. 74.

(2) Archives de la province de Québec, troisième série, cahier IX, f. 412.

(3) Archives du Canada, Correspondance générale.

Le 18 mai 1728, le président du Conseil de Marine, écrivant à MM. de Beauharnois et Dupuy, se montrait surpris d'apprendre que M. Dupuy n'avait pu trouver un exécuteur des hautes œuvres dans la colonie. Il leur donnait ordre d'acheter un nègre aux Iles pour faire cette fonction. (1)

Le 1er octobre 1728, MM. de Beauharnois et d'Aigremont écrivaient au ministre :

"Nous avons reçu la liste des trente particuliers destinés par ordre du Roi à passer en cette colonie, laquelle était jointe à la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 27 mai dernier. Il n'en a été remis que 29 à terre, en étant mort un dans le voyage.

"Le nommé Gilles Lenoir qui en est du nombre a accepté l'employ de bourreau. Le Sr de Beauharnois a fait incorporer les 3 braconniers et les cinq jeunes gens de famille que vous marqués pouvoir estre incorporés dans les troupes, le nommé Jean Rouleau qui fait partie de ces cinq l'a esté dans la compagnie de Beaujeu, conformément à vos intentions; nous veillerons soigneusement à la conduite des uns et des autres et nous empêcherons autant que nous le pourrons qu'ils ne sortent point de la colonie, nous avons déjà eu l'honneur de vous représenter l'année d^{re} que ce n'était pas une chose fort aisée." (2)

Le 28 octobre 1729, MM. de Beauharnois et Hocquart donnaient des nouvelles du bourreau Lenoir au ministre :

"Le nommé Gilles Lenoir, m^e des hautes œuvres, est un si mauvais sujet, si furieux dans le vin et d'une conduite si désordonnée que l'on est obligé actuellement de le tenir toute l'année en prison, d'ailleurs il est imbécile. Nous vous supplions, Monseigneur, de trouver bon que nous le renvoyions l'année prochaine; un nègre conviendrait mieux pour ce service que tout autre, et vous pourriez donner vos ordres pour en faire acheter un à la Martinique qui serait envoyé en ce pays-cy." (3)

L'année suivante, il était encore question du bourreau. Le 15 octobre 1730, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre :

"Le nommé Gilles Lenoir qui a esté cy devant envoyé pour exécuter, est un homme atteint de frénésie, si adonné à l'hyvrognerie, et si furieux dans le vin, qu'il n'a pas été possible avec

(1) *Rapport concernant les archives canadiennes pour l'année 1904*, p. 98.

(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 50.

(3) Archives du Canada, série F-51, p. 43.

les châtimens les plus sévères de l'obliger à faire son devoir d'exécuteur dans les occasions qui se sont présentées et dont le S^r lieutenant-général de la Prévôté a dressé son procez verbal cy joint, cet homme ne pouvant être qu'une charge au Roy, nous avons pris le parti de le renvoyer en France. Il passe sur le vaisseau du Roy. C'est un malheureux à enfermer et nous en donnons avis à M. de Beauharnois à Rochefort. On a été dans la nécessité d'employer le nommé Guillaume Langlois à la place du d. Lenoir, un nègre conviendrait mieux en ce pays cy que tout aare." (1)

Quelques jours plus tard, le 25 octobre 1730, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient encore au ministre:

"Nous vous avons rendu compte que nous renvoyons en France le nommé Gilles Le Noir, M^e des hautes œuvres, auquel le nommé Guillaume Langlois a esté substitué et qui ne vaut pas mieux que luy. Il est nécessaire qu'il y ait ici un homme capable de cet emploi. Le nommé Langlois est vieux, débile, et très sujet au vin. C'est tout ce qu'il a pu faire que d'effigier les trois criminels qui se sont évadez. Nous vous en écrivons sur le compte que Mr. de La Corne vient de nous en rendre. L'on ne manque point en France de gens de ce métier et il en faudrait icy un bon." (2)

Le 12 octobre 1731, nouvelle mention du bourreau dans une lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart au ministre:

"M. Hocquart a, suivant vos intentions, pris les mesures nécessaires pour avoir un nègre de la Martinique pour servir d'exécuteur à la place de Gilles Lenoir que nous avons envoyé en France l'année dernière; et il fera payer cette dépense par le Domaine." (3)

Le nègre en question arriva quelques mois plus tard. Il se nommait Malgein. Ce nègre fut traité avec grande considération par les autorités de la colonie. Il était si difficile de se procurer un bourreau! Comme Malgein s'ennuyait beaucoup à Québec à cause de son isolement, on fit venir une négresse qu'il épousa.

En décembre 1740, les nommés François Morisset, Nicolas Content dit Lafranchise et Elisabeth Content, femme d'Antoine

(1) Archives du Canada, série F-52, p. 66.

(2) Archives du Canada, série F-52, p. 115.

(3) Archives du Canada, série F-53, p. 64.

Marchand, s'étant rendus coupables d'un vol au détriment de Malgein, ils furent condamnés à être appliqués au carcan dans la place publique de la basse ville l'espace de deux heures avec chacun un écriteau devant et derrière portant les mots *Vagabonds, gens sans aveu et menant une vie scandaleuse*. De plus, ils furent bannis du gouvernement de Québec pour trois ans. C'est Malgein lui-même qui exécuta cette sentence sur ceux qui l'avaient volé.

Le nègre Malgein mourut dans les derniers mois de 1743.

Le 30 mars 1744, le président du Conseil de Marine donnait ordre à l'intendant de remplacer par un blanc le défunt bourreau nègre Malgein. Il conseillait en même temps de vendre, au prix qu'elle avait coûté, la négresse qui avait été envoyée pour ce nègre. (1)

Le successeur de Malgein fut un nommé Sainfront. Nous avons très peu de renseignements sur la carrière de ce bourreau.

Sainfront mourut subitement dans la maison du sieur Marsal le 28 décembre 1750. Le procès-verbal du lieutenant général de la Prévôté pour constater la mort du bourreau dressé le même jour a été conservé. Enregistrons-le ici :

“L'an mil sept cent cinquante le vingt-huit décembre quatre heures de relevée, nous François Daine, coner du Roy, lieutenant-général de la prévôté accompagné du procureur du Roy et du greffier en icelle et assisté de l'huissier Thibault nous sommes transportés en conform. de notre ordce de ce jour en la maison du sieur Marsal à l'effet de dresser procès-verbal et faire faire la visite du nommé Saintfront exécuteur trouvé mort en la dite maison où estant aurions fait depouiller le dit Saintfront et ensuite fait visiter par le S. Soupiran chirurgien en cette ville lequel nous aurait dit et déclaré après l'avoir visité que le dit Saintfront est décédé de sa propre mort ainsi qu'il appert par son raport cy-joint, avons ensuite fait fouiller dans les poches tant de la veste que de culottes dudit Saintfront dans lesquelles il ne fut rien trouvé, et sur le requisitoire du d. procureur du Roy à ce que le cadavre soit enterré, nous ordonnons que le d. cadavre sera inhumé en la manière accoutumée. Dont et du tout nous avons dressé le present procès-verbal les jour et an susdits.

(1) *Rapport concernant les archives canadiennes pour l'année 1905*, vol. 1er, p. 25.

Et a le d. s. Soupiran signé ainsi que le d. Thiboult-Daine-Boisseau-Hiché-Soupiran.” (1)

Voilà ce que nous trouvons sur les bourreaux officiels de la Nouvelle-France. En relisant avec attention la correspondance des gouverneurs et des intendants avec le ministre, on devrait glaner bien d'autres renseignements sur ces personnages plus ou moins intéressants mais qui ne faisaient pas moins partie de la machine judiciaire sous le régime français.

P.-G. R.

LE DOCTEUR CÔTÉ, PATRIOTE DE 1837-1838

On nous a demandé, récemment, si le fameux docteur Côté qui fut membre de l'association des *Fils de la Liberté*, en 1837, et qui, après la rébellion, s'enfuit aux Etats-Unis, d'où il nous revint apostat, n'était pas un Anglais du nom de Coate?

Telle n'est pas la vérité, nous assure M. F.-U. Lavallée qui, depuis quelques années, s'occupe de dresser la généalogie complète des familles Côté au Canada.

Et voici les notes qu'il nous fournit sur ce "papineautiste". Cyrille-Hector-Octave Côté, fils de Charles-Claude Côté et de Rose Duhamel, reçut le baptême, le 1er septembre 1809, à Notre-Dame-de-Québec.

Après des études au collège de Montréal, il suivit les cours de la faculté de médecine de l'université de Vermont, où il obtint le titre de docteur, en 1831. Revenu au Canada pour exercer sa profession, il s'établit à Napierville. Elu député du comté de l'Acadie, le 22 novembre 1834, il parait avoir conservé son siège jusqu'au mois de mars 1838. Obligé de s'exiler, comme tant d'autres, parce qu'il avait pris part à l'insurrection, le docteur Côté alla habiter Plattsburg, état de New-York.

En 1844, cinq ans avant l'amnistie générale, on le retrouve au Canada et, le 28 août, à Saint-Pie, il abandonne la religion de ses pères. Peu après il devient pasteur protestant. Son nouveau rôle ne dura pas longtemps, car le 4 octobre 1850, le médecin-ministre était inhumé à la Grande-Ligne.

Il avait épousé une demoiselle Marguerite Jobson.

E.-Z. MASSICOTTE

(1) Archives de la province de Québec.

L'ORIGINE LITTÉRAIRE D'UN CHANT DE BUCHERONS

Au cours d'une étude sur le canot d'écorce et les voyageurs d'antan (*Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXVIII, p. 154), j'ai publié une chanson du terroir sur le canot cher à nos pères. Cette "curieuse production du terroir" m'avait été chantée par Joseph Rousselle, natif de Kamouraska, qui fut tour à tour marin et bûcheron et qui a fourni aux collections de la Société du folklore canadien, une couple de cents pièces, la plupart intéressantes. La chanson du canot d'écorce lui avait été enseignée à la baie Georgienne, vers 1897, par un bûcheron illettré, originaire du comté de Joliette.

A divers indices, j'entretenais l'idée que cette pièce devait avoir été composée par quelqu'un qui connaissait la versification. Et je m'arrêtai de ci, de là, à parcourir les œuvres de nos poètes dans l'espoir de trouver quelque chose. Ma constance a été récompensée. J'ai, enfin, la version originale et son auteur est un des princes de notre littérature nationale, le très distingué abbé H.-R. Casgrain. Sa poésie sur le canot d'écorce figure dans les œuvres complètes de l'écrivain, mais la meilleure et la plus longue version existe dans une plaquette rarissime, tirée à cinquante exemplaires seulement, et qui a pour titre *Les miettes*.

Pour permettre au lecteur de constater comment les chants se déforment lorsqu'ils se transmettent oralement, je reproduis ci-dessous le texte du poète, tel qu'il le signa, le 1er juin 1869.

1

Assis dans mon canot d'écorce
Prompt comme la flèche ou le vent,
Seul, je brave toute la force
Des rapides du Saint-Laurent.

2

C'est mon compagnon de voyage;
Et quand la clarté du jour fuit,
Je le renverse sur la plage;
C'est ma cabane pour la nuit.

3

Ses flancs sont faits d'écorces fines
Que je prends sur le bouleau blanc;
Les coutures sont de racines,
Et les avirons de bois franc.

4

Sur les rapides je le lance
Parmi l'écume et les bouillons;
Si vite il bondit et s'avance
Qu'il ne laisse pas de sillons.

5

Près de mon ombre son image
Toujours m'apparaît sur les eaux;
Et quand il faut faire portage,
Je le transporte sur mon dos.

6

Le laboureur a sa charrue,
Le chasseur, son fusil, son chien,
L'aigle a ses ongles et sa vue;
Moi, mon canot, c'est tout mon bien.

7

Mon existence est vagabonde:
Je suis le Juif-Errant des eaux;
Mais en jouissances elle abonde;
Les villages sont des tombeaux.

8

J'ai parcouru toutes les plages
Des grands lacs et du Saint-Laurent;
Je connais leurs tribus sauvages
Et leur langage différent.

9

J'ai vu plus d'un guerrier farouche
Scalper ses prisonniers mourants
Et du bûcher l'ardente couche
Consumer leurs membres sanglants.

10

J'étais enfant quand la flottille
Des Montagnes vint m'enlever.
Je ne verrai plus ma famille;
Ma mère est morte à me pleurer.

Quand viendra mon dernier voyage,
Si je ne meurs au fond du flot,
Sur ma tombe, près du rivage,
Vous renverserez mon canot.

En comparant la pièce ci-dessus avec celle que nous a léguée la tradition, on voit que les chanteurs populaires ont mis de côté les quatrains 5, 7, 9 et 10 et que dans les sept autres, ils ont modifié ou remplacé les vocables qui ne font pas partie du langage ordinaire.

Le méticuleux abbé Casgrain eût-il été flatté d'apprendre que ses strophes avaient été *jugées dignes* de prendre rang dans le répertoire des bûcherons?

E.-Z. MASSICOTTE

PRISQUE BELANGER, PIONNIER DE SAINT-VALLIER

Ce pionnier de Saint-Vallier, auquel ses descendants ont eu l'heureuse inspiration d'ériger un monument, est un ancien paroissien de Saint-Laurent, île d'Orléans.

Son mariage, avec l'arrière petite-fille du premier ancêtre de la famille Gosselin, lui valut même l'honneur de compter parmi les notables de cette paroisse. En effet, grâce à la dot de sa femme, il était devenu propriétaire de la moitié ouest de la terre que cette famille occupe depuis 250 ans.

Ces faits, — parfaitement exacts, — je les ai notés dans mes *Figures d'hier et d'aujourd'hui à travers Saint-Laurent*, page 70, deuxième volume.

Seulement, il est inexact d'écrire que Prisque Bélanger soit né et soit retourné à la Baie Saint-Paul en quittant Saint-Laurent.

Il est né au Château-Richer et est allé se fixer définitivement à Saint-Vallier, après avoir cédé une moitié de sa terre à la famille Maranda, et l'autre moitié à la famille Gosselin qui, depuis longtemps, est rentrée en possession de la première moitié.

Cette rectification pourra être utilisée par ceux qui ont mon ouvrage en mains.

CHANOINE D. GOSSELIN

VIEILLES MODES

Au tableau de Huot, représentant une séance mémorable de notre premier parlement canadien, tous les membres de la Chambre d'Assemblée portent perruque de magistrat et costume de gentilhomme. L'artiste, dit-on, a donné un soin scrupuleux à la couleur locale, et il n'y aurait pas lieu d'émettre un doute sur l'exactitude du détail. Le curieux, qui est un enfant questionneur, demande alors si cette mise d'apparat fut longtemps de rigueur ou d'usage chez nos députés bas-canadiens.

Quant aux braves paysans que furent nos arrière-grands-pères, la tradition rapporte qu'ils n'usaient généralement de la perruque que pour atténuer les malheurs de la calvitie et que, d'un cordon dont la mémoire est presque perdue, ils nouaient leurs cheveux par derrière. Le dernier tenant de la couette probablement, mort à Kamouraska en 1856, à l'âge avancé de quatre-vingt-quinze ans, ne s'est jamais servi que d'une lanière de peau d'anguille. On pense bien que le cordon du bourgeois était de provenance plus distinguée. Le costume était de fabrication domestique, car la femme forte des campagnes savait de la laine et du lin faire des étoffes moelleuses, souples et hygiéniques, dont Salomon ferait encore l'éloge. On assure pourtant qu'on tranchait quelquefois du gentilhomme, quand on en avait les moyens. Un chapeau haut de forme, le typique *chapeau de castor*, remplaçait la tuque qui avait pour rivale, en hiver, l'ample bonnet de fourrure. Le faux-col montant, la large cravate de soie, le gilet de satin, la redingote de drap fin, la culotte de droguet voire même de velours, le bas bien collant sur le mollet, le soulier français étaient presque indispensables à la toilette de cérémonie. A distance, c'est presque le député de 1792. Vanité des vanités! On vit même des mollets postiches arrondir parfois le grêle de la jambe, mais ne reprochons pas cette mode à nos pères: elle était si innocente, celle-là. De ce costume, on n'abusait pas; il était traité avec un soin qui le gardait longtemps neuf.

Pourquoi nos mascarades populaires ont-elles souvent caricaturé l'ancien habitant canadien? Des illustrations dont crurent s'orner des catalogues et des brochures agricoles pour se donner du mordant n'ont pas fait meilleure part à ses fils. Le paysan du Saint-Laurent, même en ses habits de travail, ne fut pourtant jamais *paysan du Danube*.

DESBRAS

LE PREMIER LAVANDIER DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE QUÉBEC

L'église dont il est question ici est celle qui remplaça Notre-Dame de Recouvrance bâtie par Champlain et incendiée le 14 juin 1640.

La première pierre de cette église fut posée le 24 septembre 1647 et la première messe y fut dite par le Père Vimont le 24 décembre 1650. Les offices réguliers n'y furent toutefois inaugurés que le 31 mars 1657. Cette église fut l'embryon de la basilique de Québec incendiée dans les derniers jours de décembre 1922.

Le document suivant n'a pas une grande importance historique. Il montre tout de même les précautions dont nos pères entouraient leurs transactions puisqu'on prenait la peine d'engager par acte devant notaire le lavandier d'une église qui ne comptait pas même cent paroissiens. Il faut avouer aussi que les actes notariés, à cette époque, n'étaient pas d'un prix très élevé.

“Pardevant Guillaume Audouart, secrétaire du Conseil estably par le Roy à Québec, notaire en la Nouvelle-France, et tesmoins soubsignés furent présents le R.P. Joseph Poncet, curé de l'église paroissiale de Québec, et Mrs les marguilliers d'icelle lesquels ont estably Charles Guillebourg lavandier de la dite paroisse pour blanchir tout le linge de la dite paroisse à la lexive ou au savon que l'église luy fournira ainsy qu'il ingera estre plus convenable pour la netteté et conservation du dit linge autant de fois qu'il sera nécessaire pour le service de l'église, et auparavant le refaire et recoudre s'il estait rompu ou descouzu, l'entretenir en son entier autant qu'il pourra estre refait; mais non pas en faire de nouveau, que s'il y avait tant à refaire que la besoigne fut fort notable il en fera partie qui luy seront payées à part: et s'oblige la dite église à préférer le dit Guillebourg à tous autres en cas d'égalité de marché, comme pareillement s'oblige le dit Guillebourg de préférer le service de la dite église à toute autre besoigne ou marché de blanchissage car a esté ainsy accordé. Promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc. Fait et passé en l'estude du notaire à Québec ce 22me jour du moys d'avril mil six cens cinquante sept en presence de Mrs Jean LeVasseur, menuisier de la dite église, Jean Gloria et tesmoins soubsignés avec les parties et a le Sr Couillard marger déclaré ne

scavoir escrire ny signer de ce interpellé selon l'ordonnance comme aussi le dit Guilbour.

JOSEPH PONCET Jh.
JUCHEREAU
GLORIA
LEVASSEUR (?)
POIRIER
LATOUR
AUDOUART

L'église paroissiale de Québec ne put jouir longtemps des bons services du lavandier Guillebourg puisqu'il mourut moins d'un an plus tard, le 12 février 1658.

Guillebourg, que Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique* (vol. I, p. 291) appelle Guillebout, était originaire de Tourouvre, au Perche. Il était à Québec depuis au moins 1647. Il laissa deux filles.

QUESTIONS

Dans la *Vie de Mgr Plessis* du savant abbé Ferland, je lis les lignes suivantes attribuées à Herman-Witsius Ryland : "J'en viens maintenant au clergé papiste de cette province. Je l'appelle papiste pour le distinguer du clergé de l'église établie, et afin d'exprimer combien je méprise et je hais une religion qui ravale l'esprit humain, et qui entraîne une espèce de malédiction sur les pays où elle prévaut. Voilà mon opinion; aussi j'ai depuis longtemps posé en principe qu'il faut miner graduellement l'autorité et l'influence des prêtres catholiques romains, par tous les moyens que la prudence peut suggérer. C'est là le grand, le principal objet qu'un gouverneur doit avoir en vue . . . ; conduisons habilement les choses, et nous aurons réussi avant que dix ans se soient écoulés."

Pourriez-vous me dire où je trouverais le texte anglais de cette lettre ou de ce billet du fameux fanatique Ryland. Je suis presque tenté de dire: "Je veux voir avant de croire."

R. B.

Joseph Campau ou Campeau qui s'établit au Détroit sous le régime français y a joué un certain rôle. Ce Campeau a-t-il laissé des descendants?

L. R.

Quelle est la plus vieille maison de Québec?

X. Y. Z.

EXPLOITS PEDESTRES EN CANADA

On a dit et redit que nos pères, au temps de la Nouvelle-France, "ne songeaient ni aux peines ni aux misères du voyage"; qu'ils partaient pour aller très loin à pied, "d'un cœur aussi gai, d'une allure aussi leste que s'il se fût agi de se rendre à l'habitation voisine."

Pour illustrer ce propos, nous cueillons dans nos notes quelques exemples qui nous ont paru assez typiques. On y verra par la même occasion que nous n'avons pas dégénéré, car plusieurs de nos compatriotes des temps actuels sont encore capables de prouesses pédestres dont nos pères auraient été fiers.

* * *

Vous savez peut-être, que vers 1770, il n'y avait qu'un collègue dans le Bas-Canada, et qu'il était à Québec. Or, de quelle façon les écoliers de la région de Montréal se rendaient-ils dans la vieille capitale au commencement de l'année scolaire et comment en revenaient-ils, pour goûter les vacances dans leurs familles? ... Écoutons notre excellent historien, Ferland, nous décrire un de ces voyages d'étudiants:

"Réunis dans la chapelle du Séminaire, les voyageurs saluaient, par un cantique, la protectrice des pèlerins; puis la bande joyeuse défilait; elle poussait un cri d'adieu au milieu de la grande cour et comme une volée d'outardes, se dirigeait vers l'ouest, qui pour elle renfermait la terre promise.

"Avec six semaines de vacances à l'horizon, un léger paquet sur les épaules et un cœur bondissant de plaisir, le jeune étudiant marchait lestement, tantôt au refrain de quelque chanson populaire, tantôt au milieu des gais propos et des rires bruyants de ses compagnons. Vers le milieu du jour on s'arrêtait sur le bord d'un ruisseau, ou au pied de quelque orme séculaire; les sacs se vidaient et les provisions étalées sur l'herbe disparaissaient rapidement devant l'appétit des voyageurs. Le soir, on frappait à la porte d'une de ces blanches maisons qui bordent le grand chemin depuis Québec à Montréal; le costume des Séminaristes procurait partout un accueil favorable et une bienveillante hospitalité. La grande chambre était mise à la disposition de messieurs les écoliers; pour eux, le feu pétillait plus ardent dans la cheminée, la nappe la plus blanche était étendue sur la table et les omelettes les plus rebondies se succédaient dans la poêle.

“C’était dans la grange, sur le foin nouveau, que les voyageurs allaient se reposer des fatigues de la journée; avec l’air frais en abondance, ils dormaient plus à l’aise et n’avaient pas à redouter de visiteurs incommodes.

“Au soleil levant, tous étaient sur pied; lorsque après un bon déjeuner le trésorier de la bande offrait à la maîtresse du logis de payer les dépenses causées par lui-même et ses compagnons, il était arrêté par un refus que suivait une invitation de ne pas oublier la maison quand ils descendraient.”

* * *

Durant la guerre de l’indépendance américaine, le service des postes fut interrompu entre l’Angleterre et les Etats-Unis. Pour faire parvenir des lettres à Londres, il fallut les faire passer par Québec et Halifax; mais il n’y avait aucun chemin entre ces deux villes. On dut recourir aux *marcheurs*. D’entre ceux-ci, rappelons l’exploit du courrier Durant, qui fit alors le trajet de Québec à Halifax à pied. Quittant Québec le 11 janvier 1784, il atteignit Halifax le 29 février et revint à son point de départ le 24 avril. Le voyage coûta 191 louis et rapporta 75 louis en frais de port.

* * *

Plus tard un autre Canadien fit encore mieux. Au mois de novembre de l’année 1815, J.-B. Lagimodière était chargé, à Winnipeg, de porter un message important à lord Selkirk, à Montréal. La distance entre les deux villes était de 1,800 milles et le courrier la parcourut à pied. Le 6 janvier 1816, Lagimodière était à Montréal, et remettait au destinataire les papiers qu’on lui avait confiés.

* * *

Cueillons une autre anecdote, dans l’*Histoire de Boucherville* du R. P. Lalande.

“Le père de l’abbé Joachim Primeau, ancien curé de Boucherville, demeurait à Châteauguay vers 1860. Quand la saison du flottage des bois de chantier était venue, il partait chaque matin, se rendait au “Bassin” aux premières lueurs du jour, descendait le sault Saint-Louis, sur les trains de bois, maniant comme pas un sa lourde rame; puis lorsque tous les autres “voyageurs” prenaient les omnibus, à Hochelaga, pour revenir à Lachine, lui partait seul, à pied, afin d’épargner jusqu’au dernier les 50 sous de son salaire. Il traversait le fleuve avec les sauvages de

Caughnawaga et de là reprenait "sa course" jusqu'à Châteauguay où il arrivait à 9 h. du soir. Le lendemain, à 3 heures du matin, il était prêt à recommencer la même besogne. . ."

*
* *

Veut-on un exploit contemporain? En 1907, le R. P. Frs-Xavier Fafard, un Oblat, partit du Fort Albany, près de la Baie d'Hudson, et il se rendit à Témiscamingue Nord, en raquettes, soit une distance d'environ 500 milles. Le Père Fafard était accompagné de deux guides sauvages et de trois courriers postaux. Voici comment il explique sa manière de voyager qui est celle des Sauvages.

"Petites étapes et repos fréquents. Le lever a lieu à 5 heures. On prend une tasse de thé chaud, du lard et des galettes puis on se met en marche. A 9 h. nouveau déjeuner et nouvelle marche. Il se prend ainsi cinq ou six repas par jour, suivis d'autant de marches. La journée finit vers 4 h. et demie de l'après-midi. On procède alors à établir un campement pour la nuit. . . On couche à la belle étoile, dans un trou sur un lit de branches et bien enveloppés. . . On s'habitue très vite à ce régime qui est très hygiénique."

Le Père Fafard ajoutait qu'il n'avait pas attrapé le moindre rhume, la moindre indigestion, le moindre mal de tête de tout le trajet.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Dans son livre *L'abbé Gabriel Richard*, feu M. N.-E. Dionne attribue à son héros l'honneur d'avoir fondé le premier journal de langue française aux Etats-Unis en 1809. Un journal exclusivement de langue française n'a-t-il pas été publié à Boston bien avant 1809?

CANADA.

En parcourant les registres de l'état civil, sous le régime français, surtout ceux de Québec et de Montréal, on constate qu'il y avait alors une différence entre le simple marchand et le marchand bourgeois. Certains actes donnent à des individus la qualité de marchand bourgeois; d'autres disent marchand, tout simplement. Que voulait dire le qualificatif marchand bourgeois sous le régime français?

A. B. C.

UN PRETRE CHAMPION DU PATIN A QUEBEC EN 1852

L'abbé Hubert Girroir décédait le 25 janvier 1884, en son presbytère du Havre-de-Grâce, Nouvelle-Ecosse.

“Un saint prêtre, un grand patriote, vient de mourir, écrivait le sénateur Pascal Poirier au lendemain de la mort du curé Girroir. Les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, en perdant l'abbé Girroir, ont véritablement perdu leur père, car cet homme de bien, pendant les trente ans de sa vie sacerdotale, a été le plus ferme soutien de leur nationalité.”

Le souvenir de M. l'abbé Girroir est encore vivace dans l'ancienne Acadie. Dans bien des foyers on conserve le portrait de ce saint prêtre et de ce grand patriote.

L'abbé Girroir avait fait ses études théologiques au grand-séminaire de Québec et avait exercé le ministère pendant quelques mois à Notre-Dame-de-Lévis avant de se livrer aux dures missions de la Nouvelle-Ecosse.

Nous laissons à M. le sénateur Poirier la responsabilité de l'anecdote suivante. Nous n'avons osé en demander la confirmation au savant archiviste du séminaire de Québec, Mgr Amédée Gosselin. Les archivistes détruisent si vite quelquefois, à l'aide d'un texte brutal, les légendes les plus plausibles!

“M. l'abbé Girroir, écrit M. Poirier, se faisait remarquer par sa force physique et son extrême agilité. Pendant le carnaval de 1852—M. Girroir était alors ecclésiastique—un patineur américain, soi-disant champion du continent, vint à Québec et lança, par l'entremise des journaux, un défi à tous les patineurs du Canada pour un enjeu de vingt-cinq louis.

“Personne n'osait relever le gant.

“Un ami de M. Girroir lui apporta, un matin, la gazette dans laquelle s'étalait le défi de notre gascon américain.

“—Tu es un excellent patineur, lui dit-il, si tu acceptais le défi ?

“—Au fait, reprit M. Girroir, j'en ai grande envie.

“Une demi-heure après il frappait à la porte du directeur du Séminaire.

“—M. le directeur, dit-il, voulez-vous me permettre de patiner contre cet américain qui se dit le champion du continent ?

“Quelque extravagant que parût ce dessein, le directeur, qui connaissait la grande agilité de M. Girroir sur les patins, et qui,

au reste, le savait incapable d'une résolution inconsidérée, le référa à l'archevêque, Mgr Signai.

“Celui-ci, en entendant l'étrange proposition de son “Acadien” comme il appelait M. Girroir, éclata de rire, et lui demanda s'il perdait la tête.

“—Vous n'y pensez pas, dit-il, et votre soutane ?

“—Je la relèverai.

“—Mais où trouverez-vous vingt-cinq louis... à perdre ?

“—J'ai cette somme en banque, Monseigneur, et, d'ailleurs, je ne perdrai pas.

“—Et si vous gagnez que ferez-vous de tout cet argent ?

“—J'ai mon idée là-dessus, répondit en rougissant le jeune ecclésiastique.

“—Pourrait-on savoir au moins quelle est cette idée, reprit l'archevêque, un peu piqué, et surtout étonné de l'étrange persistance de son “Acadien”.

“—Je donnerai cet argent aux pauvres, Monseigneur.

“—L'archevêque réfléchit quelque temps, puis il dit à M. Girroir: C'est bien, allez: mais c'est une sottise que vous faites.

“Quelques heures après cet entretien, qu'un témoin de toute l'affaire m'a raconté, et que je ne fais que transcrire, un ami de M. Girroir allait trouver le champion patineur pour lui annoncer que son pari était accepté, et que les vingt-cinq louis étaient déposés entre les mains de la tierce personne désignée. Il ajoutait que c'était le désir de son ami que le tournoi eût lieu sans bruit, et sans annonce dans les journaux.

“Le lendemain, les deux patineurs se trouvaient en présence dans le Skating Rink, de Québec, accompagnés des trois juges du tournoi et d'un petit nombre de curieux, parmi lesquels on remarquait quelques ecclésiastiques.

“L'Américain attacha à ses pieds une superbe paire de patins, et, se lançant sur la glace polie comme un miroir, il exécuta quelques tours de force qui démontraient sa grande agilité dans ce genre d'exercice. M. Girroir, après avoir retroussé sa soutane sous sa redingote comme il l'avait promis à Mgr Signai, entra dans la patinoire avec des patins du pays, battus à la forge, et assujettis à ses pieds au moyen de bouts de bitords, qui n'étaient rien moins qu'élégants.

“L'Américain sourit superbement en apercevant ce costume.

“—Quel est votre nom ? dit-il à son concurrent, en s'avancant vers lui et en s'inclinant avec politesse.

“—Hubert Girroir, monsieur. Et vous, me ferez-vous le plaisir de me dire comment vous vous nommez ?

“—Mon nom est Albumazar, répondit l'Américain, qui avait, on ne sait pourquoi, substitué ce nom arabe à son nom propre, que personne à Québec n'a jamais su.

“Aussitôt M. Girroir écrivit sur la glace, en lettres élégamment contournées et parfaitement lisibles: A-l-b-u-m-a-z-a-r.

“—Faites-en autant de mon nom, dit-il en s'adressant au champion patineur de l'Amérique.

“Celui-ci détacha lentement ses patins et, après avoir présenté la main à M. Girroir, il dit aux juges du tournoi:—Donnez les cinquante louis à ce gentleman.

“Ce fut un événement au séminaire de Québec.”

LES DISPARUS

LEON FAMELART—Né à Paris, il vint au Canada vers 1888 et s'occupa de théâtre puis de journalisme. Mort à Laval-des-Rapides, île Jésus, le 16 octobre 1918.

CHARLES SAVARY—Né à Coutances, département de la Manche, France, le 21 septembre 1845, il était fils de P.-F.-F. Savary et de Charlotte-Eliane Quénauld. Docteur en droit, député, écrivain, sous-secrétaire d'Etat, il fut ruiné par la faillite de la banque de Lyon et de la Loire. C'est alors qu'il s'expatria au Canada, où il exerça la profession de journaliste. Ses écrits parus en ce pays ont été réunis en un volume intitulé *Feuilles volantes*. M. Savary mourut à Ottawa, le 9 septembre 1889.

LOUIS-AUGUSTE PERRON—Né à Paris, le 16 janvier 1844. Il fit la campagne de 1870, puis se livra à l'étude de l'aéronautique. En 1884, il fonda à Paris le *Journal d'aérostation*, dont l'existence fut éphémère. M. Perron quitta alors la France à destination du Canada. Pendant cinq ans, après 1890, il fut attaché à la rédaction du *Samedi*. Lors de son décès, survenu le 2 octobre 1916, il était de la société Asselin et Perron, architectes. E.-Z. M.

QUESTION

Y avait-il une porte Saint-Nicolas à Québec sous le régime français? Dans un procès-verbal du député grand voyer Genaple du 28 juillet 1696, je lis: “sur la requisition d'Adrien Legris dit Lepine pour l'alignement de la maison qu'il veut faire élever sur son emplacement rue St-Nicolas du côté droit descendant à la porte de la ville du même nom.” Où se trouvait cette porte Saint-Nicolas à Québec?

XXX.

LE MONUMENT AU LIEUTENANT HENRY-EDWARD
BAINES, AU CIMETIERE MOUNT-HERMON, A
QUEBEC

Le 14 octobre 1866, le feu détruisait complètement la partie du faubourg Saint-Roch, à Québec, épargnée lors du désastreux incendie de 1845, et tout le faubourg Saint-Sauveur, avec son église, son couvent et son école de Frères. Près de 3000 maisons furent détruites et plus de 15,000 personnes se trouvèrent sans asile.

Au cours de cet incendie, le lieutenant Henry-Edward Baines, de l'Artillerie Royale, se préparait avec ses braves compagnons d'armes à faire sauter une maison au coin des rues Saint-Anselme et Prince-Edouard, lorsque la poudre prit feu avant le temps, et le jeune officier, lancé à une hauteur de trente pieds, retomba avec les décombres de la maison. Relevé grièvement blessé, le lieutenant Baines fut transporté à l'Hôpital-Général où il succomba, le 27 octobre, au tétanos après d'horribles souffrances qu'il supporta avec une patience inaltérable.

Le 29 octobre 1866, M. Joseph Cauchon, maire de Québec, lançait la proclamation suivante :

“J'invite les citoyens de Québec à assister aux funérailles du lieutenant Baines, de l'Artillerie. Cet acte extraordinaire de ma part est justifié par les circonstances extraordinaires qui ont présidé à la mort de ce noble et infortuné jeune homme. Il a donné sa vie pour sauver nos propriétés, et puisque nous ne pouvons faire plus pour lui, montrons-lui au moins notre reconnaissance et nos vifs regrets en conduisant à leur dernière demeure ses restes mortels”.

Les funérailles du lieutenant Baines, qui eurent lieu le 31 octobre 1866, furent une véritable apothéose. Le cortège funèbre se composait de toutes les troupes de la garnison, des milices de la ville, des juges, du maire Cauchon et de tous les membres du conseil, des membres du barreau, des ministres protestants, etc., etc. Plusieurs prêtres suivirent le corps jusqu'à la cathédrale anglicane. Après une courte cérémonie, présidée par les Révérends MM. Housman, Innes et Woolrich, la procession se remit en marche pour le cimetière Mount-Hermon où eut lieu l'inhumation.

Le 3 novembre 1866, avait lieu une assemblée des citoyens de Québec pour élever un monument sur la tombe du lieutenant Baines. On décida de prélever des souscriptions pour cet objet.

En peu de temps une somme de \$850 fut recueillie par le comité.

Après avoir mis de côté la somme nécessaire pour payer le monument qu'on voulait élever à l'endroit même où reposait le jeune héros, le comité, par l'entremise du maire Cauchon, fit transmettre à la mère du lieutenant Baines, en Angleterre, un certain montant, avec prière de faire placer dans l'église de Brixton, une pierre tumulaire qui redirait pendant longtemps encore le nom de son fils et le souvenir de son action si belle et si digne. (1)

C'est dans l'été de 1867 que le monument dû à la reconnaissance des citoyens de Québec fut placé sur la tombe du lieutenant Baines au cimetière Mount-Hermon.

Ce monument de style égyptien est un obélisque de dix-huit pieds de hauteur placé sur une base de quatre pieds et dix pouces. L'obélisque, dû au ciseau du sculpteur québécois F. Morgan, est de belle exécution. Il porte l'inscription suivante:

ERECTED BY THE CITIZENS OF QUEBEC
TO PRESERVE THE MEMORY
AND TO RECORD THEIR GRATITUDE FOR THE
GALLANT SERVICES OF
LIEUT. HENRY-EDMUND BAINES,
ROYAL ARTILLERY,
WHOSE DEATH WAS OCCASIONED BY HIS NOBLE
EFFORTS TO ARREST THE PROGRESS
OF THE CALAMITOUS FIRE
WHICH, ON THE 14TH OCT. 1866,
DESTROYED A LARGE PORTION OF THE CITY.
BORN AT SHREWSBURY, ENGLAND, APRIL 4, 1840.
DIED AT QUEBEC OCT. 27, 1866.

Au-dessus de l'épithaphe on a gravé de façon très artistique les armes de l'Artillerie Royale avec, dans un cartouche, la devise du régiment du lieutenant Baines: QUO FAS ET GLORIA DUCUNT. (2)

(1) Madame Baines s'occupa sans retard de faire exécuter ce projet et, peu après, elle apprenait au maire de Québec, que les intentions de ses concitoyens étaient réalisées. Les religieuses de l'Hôpital-Général conservent précieusement un dessin du monument érigé dans l'église de Brixton. Il leur fut envoyé par madame Baines elle-même.

(2) Dans l'ouvrage *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec* (pp. 61 et seq) on trouvera d'intéressants détails sur les derniers moments du lieutenant Baines et les relations qui s'établirent ensuite entre les religieuses de l'Hôpital-Général et la mère du jeune héros.

REPONSES

Un projet de loterie pour la cathédrale de Québec (VI, p. 128)—L'historien Garneau, parlant de la cathédrale de Québec, dit que vers 1768 ou 1769 le Conseil exécutif de la Province songea à s'emparer de la cathédrale catholique de Québec pour la faire servir au culte protestant.

“Il fut question, écrit-il, de créer une grande loterie de dix mille billets d'une valeur totale de vingt mille livres sterling, pour rebâtir la cathédrale incendiée durant le siège. Afin d'intéresser dans cette entreprise les lords de la trésorerie, l'archevêque de Cantorbery, l'évêque de Londres et la Société Biblique, on leur envoya un projet qui annonçait assez clairement le dessein de s'emparer des biens religieux des Canadiens.”

Rien de nouveau sous le soleil! Si les membres du Conseil exécutif de la Province croyaient faire une grosse découverte en suggérant de reconstruire la cathédrale à l'aide d'une loterie, ils se trompaient grossièrement. Près d'un demi-siècle avant eux, un humble chanoine du chapitre de Québec avait songé à une loterie pour rebâtir la cathédrale de Québec. Le chanoine Hazeur de L'Orme, envoyé en mission en France par ses confrères du chapitre de Québec, leur écrivait de Paris, le 8 juin 1723:

“Je pourrais aussi proposer, l'année prochaine, en cour, la nécessité qu'il y a de bâtir une cathédrale autre que celle qui est actuellement. Il faut, pour en venir à bout, que Mgr de Québec, conjointement avec MM. les gouverneur et intendant, demande à la cour de nous aider. Or, comme la cour n'est pas fort pressée de déboursier de l'argent, il faudrait seulement lui demander la permission de faire deux ou trois loteries dans Paris. Nous pourrions par là réussir. L'église de St-Sulpice de Paris ne se bâtit que par ce moyen. Voyez comme cela se fait: l'on propose une loterie, par exemple pour St-Sulpice, les billets sont de un franc, chacun prend ses billets au lieu marqué pour cela; et quand la loterie est remplie, c'est-à-dire qu'il y a des billets pour cent ou deux cent mille livres, l'on commence sur la somme totale par payer tous les frais de la loterie. Ensuite l'on prend sur chaque cent mille francs quinze mille livres pour l'église St-Sulpice, et du reste de l'argent l'on en fait des lots de 100, 200, 500 plus ou moins, que l'on tire dans un jour marqué, suivant que le sort en décide, comme l'on a coutume de faire dans les loteries ordinaires. L'on pourrait en Canada introduire cet

usage; c'est une fureur à Paris pour ces sortes de loteries, c'est à qui y mettra. Il y a des mois à St-Sulpice qui vont jusqu'à deux cent mille livres de fonds."

Les chanoines de Québec ne goûtèrent guère le moyen suggéré par M. Hazeur de L'Orme. Ils lui répondirent:

"Pour ce qui regarde la construction d'une nouvelle cathédrale, nous en trouvons le dessein aussi beau que les moyens de l'exécuter nous paraissent difficiles. L'expédient que vous nous proposez n'est propre que pour la France, car que faire en un pays où il y a si peu d'argent et où d'ailleurs ceux qui ont le maniement des affaires sont entièrement opposés aux loteries dont vous nous parlez. Si les messieurs du Séminaire voulaient nous aider en cette affaire et se charger avec nous du soin de former ces loteries, pour lors on pourrait compter voir quelque chose et espérer un heureux résultat; sans cela nous n'y croyons point."

Comme on le voit le projet des membres du Conseil exécutif n'émettait rien de nouveau. Leur suggestion n'était qu'une seconde édition de l'idée du chanoine Hazeur de L'Orme.

MM. Bégon et Robert (XVIII, p. 273)—A propos de la très intéressante note fournie par M. Fauteux sur MM. Robert et Bégon, j'aurais un mot à dire. Le dernier alinéa de M. Fauteux commence ainsi: "Quant à M. Bégon, compagnon de M. Robert, ce ne peut être que notre dixième intendant, Michel Bégon." Ce cas échéant, mon étude publiée en 1903 par la Société Royale indique erronément la date du décès de l'intendant. Cette date, je l'avoue, n'est pas exacte, puisque l'intendant est mort le 18 janvier 1747. (1) Depuis la publication de mon travail sur les intendants de la Nouvelle-France, j'ai pu recueillir quelques notes ci et là, sur ces divers personnages, et j'espère bien, un jour ou l'autre, reprendre mes *Intendants*. En attendant, je vais fournir à M. Fauteux l'information que je possède sur ce M. Bégon de 1753. C'est le fils de notre intendant, un autre Michel, le cinquième du nom, baptisé ici à Québec le 22 février 1717. Il n'avait passé que neuf ans—ses premiers—dans la Nouvelle-France, mais comme ce sont les souvenirs d'enfance qui sont toujours les plus doux, il n'y aurait rien de surprenant qu'il se soit exprimé plutôt en faveur du Canada que de Rochefort. Ce Michel Bégon, fils de notre intendant, filleul du gouverneur de Vaudreuil, fut conseiller au Parlement de Metz et commissaire

(1) Lafillard, *Alphabet*, et Jal, *Dictionnaire*, p. 169.

de la Marine à Dunkerque du 1er novembre 1756 au 1er novembre 1761, alors qu'il prit sa retraite avec une pension de 1200 livres.

M. Robbert, compagnon de M. Bégon, qui est-il? S'il est permis de supposer—tout en calculant—je serais plutôt porté à croire à un compagnon plus jeune qu'Etienne nommé par M. Fauteux. Si la trace d'Etienne Robbert, né en 1668, se perd après 1737, elle se retrouve en 1749, tel qu'il appert par l'un des *Inventaires* de M. Pierre-Georges Roy sur les Archives de Québec. Vous verrez par la 43e liasse de ces archives qu'Etienne, en 1749, y est qualifié ancien garde-magasin à Montréal. Il se trouvait à ce moment octogénaire. Les siens étant ici, se serait-il déplacé à 81 ans pour aller demeurer en France? Pensons bien qu'un voyage outre-mer en 1753 devait être affaire sérieuse pour un vieillard. C'est pourquoi j'opinerais pour un Robbert plus jeune.

REGIS ROY

Le vrai nom des Hurons (XXVIII, p. 354)—Le nom de *Huron* qui a prévalu dans l'histoire n'est pas le nom indigène de ce peuple. Il leur a été donné par les premiers Français, "à cause de leurs cheveux droits comme des soies de sanglier, sur le milieu de la tête, ce qu'on appelle en français une *hure*." (Bressani, p. 71).

Les historiens leur ont donné différents noms. Champlain, qui les avait appelés d'abord *Ochatéguins*, adopta ensuite le nom d'*Attigouantans*, nom de la tribu de ce peuple au milieu de laquelle il aborda lorsqu'il visita son pays. Leur vrai nom sauvage, d'après le Père Jérôme Lalemant, est *Onendat*. C'est ainsi que les appelle aussi le Frère Sagard. Les écrivains anglais et américains en ont fait *Wyandots* ou *Yandots* (Idem).

Mgr LINDSAY (1)

Jean-François Bourdon de Dombourg (XXVIII, p. 243)—Je vois dans l'*Histoire de la paroisse de Dompierre-sur-Mer, près La Rochelle*, par l'abbé Henri Chouinard, un mien cousin retrouvé en France, une liste des seigneurs de Dompierre.

Voici:

1637—Germain Girard, sieur de la Pinaudière.

1649—Jehan Boullay, marchand, de Nantes.

1689-1714—Jean-François Bourdon, écuyer, seigneur d'Om-bourg (Dombourg) et de la Pinaudière.

(1) *Notre-Dame-de-Lorette en la Nouvelle-France*, p. 308.

1728—François Bourdon, fils du précédent: Jeanne Jannier, veuve du sieur Simon-Pierre Denys, écuyer, seigneur de Bonaventure, demeurant à LaRochelle, tutrice et curatrice de son petit-fils.

Le François Bourdon mentionné ici est certainement celui dont il est question dans la note de M. Régis Roy. Pour s'en convaincre on n'a qu'à consulter le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay (vol. 1er, p. 181), où on voit que Simon-Pierre Denys de Bonaventure, veuf de Geneviève Couillard, épouse Jeanne Jannièrre, veuve de Dombourg. E.-P. CHOUINARD, Ptre.

The Death of the Great Wolfe par West (V, p. 63)—Le peintre américain Benjamin West était relativement un inconnu lorsqu'il s'avisait de créer *The Death of the Great Wolfe*. Cette peinture lui donna du coup la célébrité. La lithographie ne tarda pas à populariser son œuvre et aujourd'hui la gravure du célèbre tableau se trouve à peu près chez tous les collectionneurs de choses canadiennes.

Peut-on qualifier l'œuvre de West de peinture historique? Non.

Les principaux personnages groupés par West autour du héros anglais sont Monckton, le docteur Adair, le capitaine Hervey Smith, le major Barré, le colonel Williamson, le colonel Napier, etc., etc.

M. A.-G. Doughty, dans son ouvrage *The Siege of Quebec and the Plains of Abraham*, a noté que la plupart de ces personnages ne pouvaient entourer Wolfe mourant pour l'excellente raison qu'ils n'étaient pas même à Québec ou dans ses environs le 13 septembre 1759.

Une lettre publiée dans la *Literary Gazette*, de Londres, le 11 décembre 1847, par la fille du général John Hale, qui avait été le compagnon d'armes de Wolfe, jette un jour très curieux et fort peu édifiant sur l'honnêteté *historique* du peintre West.

Mademoiselle Hale écrivait:

"I have read the copy of your letter to my nephew, George Grote, M.P., (the historian), and as I am now left the eldest member of the Hale family, being sister of the late Mrs Lewin, whose daughter Mr. Grote married, I cannot but thank you for the faithful history of the late General John Hale. With regard to my father being aide-de-camp to General Wolfe, I think you are incorrect, for Wolfe's words were, after receiving his mortal wound: "I am aware it is the aide-de-camp's privilege

to carry the despatches home; but I beg as a favor to request that my old friend, Colonel Hale, may have the honour." Also, General Hale's portrait is not inserted in that fine print of Wolfe's death and why? *Because he would not give the printer the sum of £100, which he demanded as the price of placing on a piece of paper what his own country knew so very well, viz: that he (General Hale) fought in the hottest of the battle of Quebec, whether the printer thought fit to record it or not.*"

Le fils du général John Hale mentionné ici, l'honorable John Hale, décéda receveur général du Canada, à Québec, le 25 décembre 1838. Le fils de ce dernier, Jeffrey Hale, fut le fondateur de l'hôpital Jeffrey Hale, de Québec.

Le port de l'épée et les conseillers au Conseil Souverain (XXVII, p. 59)—Dans son *Histoire de la colonie française en Canada* (vol. 1er, p. X), M. l'abbé Faillon explique pourquoi les conseillers au Conseil Souverain portaient l'épée.

"On sait, dit-il, que les membres du Conseil de Québec, contre l'usage des autres cours souveraines du royaume, siégeaient avec l'épée au côté, au lieu d'être revêtus de la robe de justice. Quelques écrivains, voulant expliquer la singularité de cette coutume, n'ont pas craint de la donner, de leur chef, comme une preuve frappante de l'esprit martial des conseillers, assurant même qu'ils se ceignaient ainsi de l'épée pour être toujours prêts à voler à l'ennemi. Ils n'auraient pas imaginé ce motif, s'ils avaient mieux étudié l'histoire canadienne, attendu que les conseillers, qui n'étaient guère hommes d'épée, n'ont jamais été dans cette pratique habituelle qu'ils leur attribuent de voler ainsi au combat. La raison de cet usage fut simplement la difficulté où étaient les conseillers de faire les frais des robes de justice, à cause de leur peu de fortune et de la modicité des appointements que le roi leur donnait, chacun d'eux ne recevant que trois cents francs de pension annuelle, à l'exception du premier des sept conseillers, qui en touchait six cents; et enfin, pour cette raison, ils offraient de se pourvoir eux-mêmes de la robe noire, si le roi voulait leur faire don de la rouge: ce qu'ils ne purent obtenir."

Notre intendant Bigot était-il un Bigot de la Motte? (XXVIII, p. 306)—M. Fauteux a fait part aux lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques* d'une note relevée dans l'*Histoire de la marine sous Louis XV*, de M. LaCour-Gayet, sur un marin français, Bigot, de Bordeaux, "fils", y est-il dit, "d'un

conseiller au parlement de Bordeaux, petit-fils de M. Lambert, inspecteur général de la marine à Bordeaux, frère de M. Bigot de la Motte, intendant du Canada, parent du marquis de Puysieux, le secrétaire d'Etat des affaires étrangères."

Nos Bigot étaient parents des *Lombard* de Bordeaux et non Lambert, qui doit être une faute de l'imprimeur ou du copiste. Notre intendant n'était pas un Bigot de la Motte, que je sache. Il se peut que lui ou sa famille ait eu une terre ou un fief ainsi nommé, mais je crois que M. LaCour confond une famille Bigot de la Motte établie en Bretagne, et originaire du Berry, avec les Bigot, de Bordeaux.

La famille Bigot de la Motte compte parmi les siens le Père Toussaint de St-Luc, auteur de mémoire sur la noblesse de Bretagne en 1691, et un lieutenant général des armées navales, mort en 1781. Armes: De sable à trois têtes de léopard d'or. (Courcy, *Armorial de Bretagne*, vol. 1, p. 66).

Le frère de l'intendant Bigot a été lieutenant de vaisseau, probablement pas plus. La triste renommée de François lui nuisait. M. J.-E. Roy (*Rapport des Archives*, 1911, p. 882) dit avec raison: "La famille est en disgrâce et doit porter la peine du condamné. On le voit bien au ton de la lettre que le ministre écrit à madame Bigot, le 27 août 1764, lorsqu'elle implore pour son beau-frère, ou encore dans la réponse qu'il fait à M. de Puysieux qui lui a recommandé le lieutenant de vaisseau Bigot, frère de l'intendant (21 déc. 1764)." On peut se demander après cela quel rôle aurait pu jouer dans son temps ce lieutenant de vaisseau subissant la disgrâce de son frère. M. LaCour ne mêle-t-il pas ici le parent du commissaire Bigot de la Motte, qui parvint au haut grade de lieutenant général des armées navales?

Les armes de François Bigot, intendant en Canada, étaient: "d'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles mal ordonnées, du même, et, en pointe d'une grenade d'argent." (Massicotte et Roy, *Armorial du Canada*). En 1789, mourut en Saintonge un M. Pierre de Bigot, seigneur de Baulon, portant des armes semblables, à l'exception de la grenade, qui était d'or. Il était évidemment de la même maison. M. Bigot de Baulon, marié à Marie-Jeanne de Blois, de Roussillon, eut un fils et une fille: Joseph, officier, tué en Espagne pendant les guerres de l'Empire, et Charlotte, mariée en 1807 à M. de Bremond d'Ars; morte en 1858, la dernière de son nom. (*La noblesse de Saintonge en 1789*, p. 21).

RÉGIS ROY